
CONVENTION CONTRAT DE SECURITE ET DE SOCIETE 2018-2019 DE LA VILLE DE BRUXELLES

Entre d'une part :

l'Etat représenté par le Ministre de l'Intérieur, établi Rue de la Loi 2 à 1000 Bruxelles, ci-après dénommé " L'Etat ",

Et d'autre part :

la Ville de Bruxelles représentée par le Conseil communal, pour lequel interviennent Madame Ans Persoons, Bourgmestre délégué et Monsieur Luc Symoens, Secrétaire communal, agissant en exécution d'une décision du conseil communal du 16/04/2007, ci-après dénommée " la Commune ".

Est convenu ce qui suit :

DISPOSITIONS GENERALES

1. Sur base de cette convention et eu égard aux dispositions de l'Arrêté royal d'exécution et sous réserve des crédits disponibles, un montant de 1.896.439,60 EUR pour l'allocation générale et un montant de 60.000,00 EUR pour l'allocation complémentaire « Radicalisation » sont attribués à la Ville de Bruxelles pour 2018 et un montant de 1.856.982,33 EUR pour l'allocation générale et un montant de 60.000,00 EUR pour l'allocation complémentaire « Radicalisation » sont attribués à la Ville de Bruxelles pour 2019.

2. Cette convention entre en vigueur le 1er janvier 2018 et se termine le 31 décembre 2019.

3. Les autorités locales s'engagent à utiliser les subsides de l'Etat fédéral de la manière la plus efficace et la plus efficiente, conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 septembre 2018 et à fournir à la demande toute information utile sur l'affectation de ces subsides, à permettre tout contrôle et à prêter toute l'assistance nécessaire en la matière.

I. ALLOCATION CONTRAT DE SECURITE ET DE SOCIETE

Secteur d'activité 1

Objectif général :

- Contribution au fonctionnement des zones de police

Objectif stratégique 1 :

Versement d'une partie ou de la totalité de l'allocation à la zone de police dans le cadre de projets spécifiques

Objectifs opérationnels :

- Tendre vers une police de proximité plus efficiente
- Doter la zone de police d'équipes polyvalentes d'intervention et de quartier
- Assurer une plus grande présence en rue et dégager davantage de patrouilles proactives visibles sur le secteur
- Répondre aux attentes des citoyens fournissant un accueil professionnel et participant régulièrement et activement à des actions de sécurité, de tranquillité et de salubrité publiques
- Doter la zone de police des moyens technologiques en vue de répondre aux attentes des citoyens en terme d'accueil professionnel et permettant la participation des citoyens aux actions de sécurité, de tranquillité et de salubrité publiques
- Réforme du pilier territorial par la mise en place de Directions de Proximité et d'Intervention, dénommées DPI (au nombre de quatre), où ceux-ci sont accessibles au public et opérationnelles 7 j./7, 24h./24, avec le recensement de plus de milles membres du personnel autour d'un commissaire divisionnaire responsable du bon fonctionnement de chacune d'entre elles
- Mise en place de chaque DPI proche de la population, et organisée en fonction des spécificités propres des quartiers, tels les quartiers populaires de Haren, les quartiers résidentiels d'Ixelles et de Neder-over-Heembeek ou le centre historique et le caractère national et international portés par le centre de Bruxelles
- Accroître la disponibilité des inspecteurs de quartier grâce entre autres à l'instauration de plages de rencontre avec le citoyen plus adaptées, en promouvant également le travail de celui-ci sur base de rendez-vous électroniques
- Mise en place d'actions vers les citoyens appelées « Coffee with a cop » par lesquelles un inspecteur de quartier rencontre des citoyens pour un café et une conversation, et qui est l'occasion idéale pour poser des questions et discuter directement des enjeux du quartier
- Mise en place d'une nouvelle fonction, celle de régisseur de quartier, instaurant ainsi par quartier un référent ayant le grade de sous-officier servant de lien entre les différents acteurs de la vie de quartier, tels les groupes/associations de citoyens, de commerçants, le tissu associatif et culturel, les services communaux et régionaux et la police
- Développement d'une politique de recrutement efficace, via notamment la promotion sociale permettant aux membres du personnel d'évoluer positivement dans leur carrière, l'ouverture

permanente de places par le biais de la mobilité, ou encore via un projet de recrutement direct appelée « fast track » des agents de police

- Cibler le recrutement du cadre administratif et logistique sur les fonctions d'assistant « front desk » permettant un appui au personnel opérationnel pour le rôle d'interface avec la population
- Renforcer l'offre de formation du personnel en vue de répondre aux mutations de la société et aux défis technologiques
- Rappel constant des valeurs liées aux droits de l'homme et au respect de la diversité

Résultats attendus :

- Atteindre un objectif de qualité
- Stimuler davantage la confiance réciproque nouée entre la population et la police
- Maximiser le nombre de moments de contact entre la population et les inspecteurs de quartier
- Répondre durablement aux problèmes rencontrés de sécurité, de tranquillité et de salubrité publiques non urgents mais portant préjudice à la quiétude de la vie de quartier et de ses protagonistes
- Accroître l'information obtenue par les inspecteurs de quartier en vue de les communiquer vers les régisseurs de quartier afin qu'il puisse dégager, en collaboration avec son réseau, des solutions aux diverses problématiques connues
- Accroître l'efficacité quant au recrutement du personnel et notamment réduire le temps de sélection des agents de police
- Intensifier les efforts en vue de combattre le racisme, la xénophobie et le sexisme via notamment via des formations et sessions d'informations adaptées
- Propagation des bonnes pratiques visant à faire vivre au quotidien les valeurs véhiculées par le biais notamment de moyens technologiques mis à disposition

Indicateurs :

- Nombre de membres du personnel recrutés
- Nombre d'heures de formation du personnel
- Nombre d'initiatives d'informations et de sensibilisation aux valeurs véhiculées

Objectifs stratégique 2 :

- Versement d'une partie ou de la totalité de l'allocation à la zone de police en déduction du montant dû par la commune pour le fonctionnement de la zone de police

Objectifs opérationnels :

- Versement d'une partie ou de la totalité de l'allocation à la zone de police

Résultats attendus :

- L'allocation est versé à la zone de police

Indicateurs :

- Le versement est effectué

Secteur d'activité 2

Objectif général :

- Lutte contre la criminalité, les nuisances et le sentiment d'insécurité

Objectif stratégique 1 :

Prévention de la criminalité, les nuisances et/ou sentiment d'insécurité

Objectifs opérationnels :

- Mener des actions dites « nuisances » en vue de prévenir les comportements inciviques, les ivresses publiques, la verbalisation des défauts de titre de transport dans et aux abords des transports en commun en collaboration avec la société de transport en commun bruxellois STIB, la détection de stupéfiants et des armes prohibées dans certains points identifiés comme problématiques
- Mener des actions de sécurisation dans des lieux dits problématiques en vue d'appréhender le phénomène de toxicomanie et du sentiment d'insécurité en découlant ainsi que des nuisances générées
- Mener des actions en matière de criminalité (vols dans les habitations, vols commis à l'aide de la violence, vols à la tire)
- Mener des actions en matière de sécurité routière, comme notamment des actions visant à lutter contre les principales causes d'accidents que sont la conduite sous influence, la vitesse excessive, l'utilisation du GSM au volant, ...
- Mener des actions vis-à-vis des comportements dérangeants comme les deals de rue, les nuisances liées à la propreté publique (tags, vandalisme, tapages)

Résultats attendus :

- Diminution des nuisances
- Diminution des accidents routiers
- Améliorer le sentiment de sécurité

Indicateurs :

- Nombre d'actions dites « nuisances » menées
- Nombre d'actions de sécurisation menées
- Nombre d'actions menées en vue de lutter contre la criminalité
- Nombre d'actions menées en vue de lutter contre les comportements dérangeants

Objectif stratégique 2:

Réaction/répression dans le cadre de la criminalité et nuisances

Objectifs opérationnels :

- Mener des actions dites « nuisances » en vue de réprimer les comportements inciviques, les ivresses publiques, de permettre la verbalisation des défauts de titre de transport dans et aux abords des transports en commun en collaboration avec la société de transport en commun bruxellois STIB, de permettre la détection de stupéfiants et des armes prohibées dans certains points identifiés comme problématiques
- Mener des actions de sécurisation dans des lieux dits problématiques en vue de réduire le phénomène de toxicomanie et du sentiment d'insécurité en découlant ainsi que des nuisances générées
- Consolider les relations entre la police et les services de prévention de la Ville de Bruxelles (Bravvo) et la commune d'Ixelles (XL Prévention)
- Sensibilisation et formation par la section Trekkers à destination du personnel de terrain et des partenaires comme les hôtels, les gardiens de la paix, les commerçants, les ambassades et les guides touristiques en vue de permettre de détecter les techniques les plus utilisées par les pickpockets et sensibiliser aux mesures de prévention de base
- Centralisation des dossiers de vols avec violence permettant de recenser et traiter de manière globale tous les faits de cette nature, maximiser la qualité du suivi des enquêtes, et recouper les dossiers présentant des similitudes
- Standardisation des canevas d'audition visant à recueillir le maximum d'informations détaillées
- Prévention et détection des vols par ruse

Résultats attendus :

- Diminution des nuisances
- Diminution des accidents routiers
- Améliorer le sentiment de sécurité
- Sensibiliser l'ensemble des partenaires et aux mesures de prévention relatives aux vols avec violence, vols à la tire, vols par ruse
- Séances d'informations aux hôtels, aux gardiens de la paix, au service de police, aux seniors ...
- Améliorer la présence des gardiens de la paix dans les lieux sensibles où les risques de nuisances et de faits sont les plus importants
- Améliorer la quantité et la qualité de l'information disponible
- Diminuer les comportements déviants

Indicateurs :

- Nombre d'actions dites "nuisances" menées
- Nombre d'actions de sécurisation menées
- Nombre d'actions de sensibilisation et de formation en vue de lutter contre les vols à la tire, les vols avec violence, les vols par ruse auprès du public cible concerné

Objectif stratégique 3:

Suivi des auteurs et des victimes de la criminalité et/ou nuisances et/ou le sentiment d'insécurité

Objectifs opérationnels :

- Améliorer la qualité des procès-verbaux car ils constituent la première étape dans la recherche de la justice par les victimes
- Former le personnel à l'accueil des victimes

Résultats attendus :

- Formations adéquates du personnel
- Mise en place de procédure et d'un tableau de bord de suivi
- Eviter les réactions post-traumatiques suite à une agression

Indicateurs :

- Nombre de formations ciblées suivies par le personnel

Secteur d'activité 3

Objectif général :

- Lutte contre la radicalisation violente par moyen des projets de sécurité et/ou socio-préventifs communaux

Objectif stratégique 1:

Mettre en oeuvre le travail socio-préventif, y compris mise en réseau

Objectifs opérationnels :

- Participation active à la cellule de sécurité intégrale locale CSIL
- Echange d'informations entre les différents services administratifs et la police
- Installer un sentiment de confiance entre les partenaires en vue de partager des informations concernant la radicalisation d'individus sur base d'outils d'évaluations différents
- Etendre le réseau de partenaire au-delà des partenaires liés aux administrations communales, en s'ouvrant aux ONG, aux clubs sportifs, aux lieux de cultes ou à toute forme de communautés de personnes
- Projet de réforme territoriale dans le cadre d'une police de proximité, optant ainsi pour du personnel de terrain polyvalent, très impliqué et au fait des réalités connues dans les quartiers relevant de leur responsabilité
- Rôle important donné aux inspecteurs de quartier notamment en matière de détection de tout signe précurseur de radicalisation, compte tenu de leur connaissance réelle du tissu social, associatif, commercial des rues dont ils sont en charge
- Améliorer l'identification et la surveillance des lieux de rassemblement, les sociétés commerciales ou autres ASBL qui participent directement ou indirectement au financement des activités radicales violentes, à la propagation d'idées radicales, ...

Résultats attendus :

- Concertation et échanges d'informations entre les différents acteurs visant à analyser et identifier toute menace de radicalisation et de terrorisme
- Identification et suivi des lieux problématiques
- Amélioration de la connaissance du terrain en vue de prévenir tout phénomène de radicalisation
- Formation du personnel de terrain, aux inspecteurs de quartier aux signes précurseurs de radicalisme

Indicateurs :

- Participation à toutes les réunions de la cellule de sécurité intégrale locale CSIL
- Nombre de formations suivies en lien avec le radicalisme

Objectif stratégique 3 :

Assurer l'analyse, le diagnostic et/ou le monitoring du phénomène dans le cadre de la lutte contre la radicalisation violente

Objectifs opérationnels :

- Former le personnel policier à Behavior Detection Officer
- Former le personnel policier à l'outil COPPRA
- Echanger les informations entre les différents acteurs visant à analyser et identifier toute menace de radicalisation et de terrorisme
- Assurer un suivi des informations obtenues
- Communiquer à l'ensemble des partenaires les informations obtenues et détenues

Résultats attendus :

- Détection des menaces de radicalisation
- Détection des personnes radicalisées

Indicateurs :

- Nombre de membres du personnel policier participants aux formations
- Nombre de formations
- Nombre de réunions visant à l'échange d'informations

Objectif stratégique 4 :

Assurer la coordination et le suivi des projets de sécurité et/ou socio-préventifs locaux

Objectifs opérationnels

- Consolider les relations entre la police et les services de prévention de la Ville de Bruxelles (Bravvo) et la commune d'Ixelles (XL Prévention)
- Améliorer les procédures préventives
- Entretenir des contacts étroits et permanents avec les autorités administratives et judiciaires

Résultats attendus :

- Détection des menaces de radicalisation
- Détection des personnes radicalisées

Objectif général :

- Versement d'une partie ou de la totalité de l'allocation à la zone de police dans le cadre des projets spécifiques

Objectifs stratégiques 1 et 2 :

Contribuer à l'analyse de la menace et au monitoring

Objectifs opérationnels :

- Former le personnel policier à Behavior Detection Officier
- Former le personnel policier à l'outil COPPRA
- Echanger les informations entre les différents acteurs visant à analyser et identifier toute menace de radicalisation et de terrorisme
- Assurer un suivi des informations obtenues
- Communiquer à l'ensemble des partenaires les informations obtenues et détenues

Résultats attendus :

- Détection des menaces de radicalisation
- Détection des personnes radicalisées

Objectif stratégique 3:

Contribuer à la recherche et au renseignement

Objectifs opérationnels :

- Diffuser au personnel policier toutes les informations pertinentes en matière de radicalisme
- Entretenir des contacts permanents avec les partenaires, les autorités administratives et judiciaires

Résultats attendus :

- Alimenter les banques de données entre partenaires
- Mener des enquêtes discrètes vis-à-vis de certains suspects potentiels

Objectif stratégique 4:

Contribuer au suivi des "returnee"

Objectifs opérationnels :

- Participer aux réunions d'échanges d'informations
- Rencontrer les returnees afin d'assurer un suivi

Résultats attendus :

- Nombre de réunions d'échanges d'informations avec les partenaires
- Nombre de rencontre avec les returnees afin d'assurer un suivi

II. Aide financière complémentaire dans le cadre de la prévention de la radicalisation violente

Secteur d'activité 1

Objectif stratégique 1 :

Mettre en oeuvre le travail socio-préventif, y compris mise en réseau

Objectifs opérationnels :

- Participation active à la cellule de sécurité intégrale locale CSIL
- Echange d'informations entre les différents services administratifs et la police
- Installer un sentiment de confiance entre les partenaires en vue de partager des informations concernant la radicalisation d'individus sur base d'outils d'évaluations différents
- Etendre le réseau de partenaire au-delà des partenaires liés aux administrations communales, en s'ouvrant aux ONG, aux clubs sportifs, aux lieux de cultes ou à toute forme de communautés de personnes
- Projet de réforme territoriale dans le cadre d'une police de proximité, optant ainsi pour du personnel de terrain polyvalent, très impliqué et au fait des réalités connues dans les quartiers relevant de leur responsabilité
- Rôle important donné aux inspecteurs de quartier notamment en matière de détection de tout signe précurseur de radicalisation, compte tenu de leur connaissance réelle du tissu social, associatif, commercial des rues dont ils sont en charge
- Améliorer l'identification et la surveillance des lieux de rassemblement, les sociétés commerciales ou autres ASBL qui participent directement ou indirectement au financement des activités radicales violentes, à la propagation d'idées radicales,

Résultats attendus :

- Concertation et échanges d'informations entre les différents acteurs visant à analyser et identifier toute menace de radicalisation et de terrorisme
- Identification et suivi des lieux problématiques
- Amélioration de la connaissance du terrain en vue de prévenir tout phénomène de radicalisation
- Formation du personnel de terrain, aux inspecteurs de quartier aux signes précurseurs de radicalisme

Indicateurs :

- Participation à toutes les réunions de la cellule de sécurité intégrale locale CSIL
- Nombre de formations suivies en lien avec le radicalisme

Objectif stratégique 3 :

Assurer l'analyse, le diagnostic et/ou le monitoring du phénomène dans le cadre de la lutte contre la radicalisation violente

Objectifs opérationnels :

- Former le personnel policier à Behavior Detection Officer
- Former le personnel policier à l'outil COPPRA
- Echanger les informations entre les différents acteurs visant à analyser et identifier toute menace de radicalisation et de terrorisme
- Assurer un suivi des informations obtenues
- Communiquer à l'ensemble des partenaires les informations obtenues et détenues

Résultats attendus :

- Détection des menaces de radicalisation
- Détection des personnes radicalisées

Indicateurs :

- Nombre de membres du personnel policier participants aux formations
- Nombre de formations
- Nombre de réunions visant à l'échange d'informations

Objectif stratégique 4 :

Assurer la coordination et le suivi des projets de sécurité et/ou socio-préventifs locaux

Objectifs opérationnels :

- Consolider les relations entre la police et les services de prévention de la Ville de Bruxelles (Bravvo) et la commune d'Ixelles (XL Prévention)
- Améliorer les procédures préventives
- Entretenir des contacts étroits et permanents avec les autorités administratives et judiciaires

Résultats attendus :

- Détection des menaces de radicalisation
- Détection des personnes radicalisées

Secteur d'activité 2

Objectif général :

- Versement d'une partie ou de la totalité de l'allocation à la zone de police dans le cadre de projets spécifiques

Objectifs stratégiques 1 et 2 :

Contribuer à l'analyse de la menace et au monitoring

Objectifs opérationnels :

- Former le personnel policier à Behavior Detection Officier
- Former le personnel policier à l'outil COPPRA
- Echanger les informations entre les différents acteurs visant à analyser et identifier toute menace de radicalisation et de terrorisme
- Assurer un suivi des informations obtenues
- Communiquer à l'ensemble des partenaires les informations obtenues et détenues

Résultats attendus :

- Détection des menaces de radicalisation
- Détection des personnes radicalisées

Objectif stratégique 3:

Contribuer à la recherche et au renseignement

Objectifs opérationnels :

- Diffuser au personnel policier toutes les informations pertinentes en matière de radicalisme
- Entretenir des contacts permanents avec les partenaires, les autorités administratives et judiciaires

Résultats attendus :

- Alimenter les banques de données entre partenaires
- Mener des enquêtes discrètes vis-à-vis de certains suspects potentiels

Objectif stratégique 4:

Contribuer au suivi des "returnee"

Objectifs opérationnels :

- Participer aux réunions d'échanges d'informations
- Rencontrer les returnees afin d'assurer un suivi

Résultats attendus :

- Nombre de réunions d'échanges d'informations avec les partenaires
- Nombre de rencontre

Cette convention a été signée à en 2 exemplaires le
.....

Chaque partie intéressée déclare avoir reçu un exemplaire signé.

Pour l'Etat fédéral,

Monsieur Pieter DE CREM
Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur

Pour la Ville de Bruxelles,

Madame Ans PERSOONS, Bourgmestre délégué

Et

Monsieur Luc SYMOENS, Secrétaire communal